



10^e ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Mercredi, le 11 décembre 2019 à 19 h 00
Au Centre des Loisirs Saint-Louis-de-France, 1560 route de l'Église

PRÉSENCES:

M. Pierre Pelletier	Président
M. Walter Ouellet	Trésorier
M. Arnaud Desbiens	Secrétaire
M. Jean-Guy Villeneuve	Administrateur
M. Bernard Drouin	Administrateur
M ^{me} Nadia Aubin-Horth	Administratrice
M ^{me} Carolle Dussault	Administratrice

ABSENCES :

M ^{me} Andrée Blanchet	Vice-présidente
M ^{me} Anne Corriveau	Conseillère municipale, district Pointe-de-Sainte-Foy
M ^{me} Émilie Villeneuve	Conseillère municipale, district St-Louis-Saint-Louis
M. Rémy Normand	Conseiller municipal, district du Plateau

IL Y A QUORUM

AUTRES PRÉSENCES :

M. Dave Gagnon-Pelletier	Conseiller en consultations publiques Service de l'interaction citoyenne
M ^{me} Jocelyne Séguin	Secrétaire de rédaction

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 5 personnes assistent à l'assemblée.

1 Ouverture de l'assemblée

M. Pierre Pelletier, président, ouvre la réunion à 19 h 00

2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ajout au point 6, des items Table Vélo et Dérogations mineures
Ajout au point 7 de l'item Plan d'aménagement PPU.

RÉSOLUTION 19-10-01

SUR PROPOSITION DE M. Walter Ouellet, DUMENT APPUYÉE PAR M. Jean-Guy Villeneuve, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

3 Adoption du procès-verbal du 13 novembre 2019

RÉSOLUTION 19-10-02

SUR PROPOSITION DE M. Bernard Drouin, DUMENT APPUYÉE PAR M^{me} Nadia Aubin-Horth, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal du 13 novembre 2019 tel que déposé.

Affaires découlant du procès-verbal

- Page 2, il n'y a pas de nouveau développement concernant l'église Saint-Louis-de-France.
- Page 4, le règlement sur les nuisances s'applique et les citoyens doivent les signaler le cas échéant en appelant au 311.
- Page 5, concernant l'éclairage sur l'avenue Fournier, voir ci-après au point 6 l'item Tableau de suivi des résolutions **Erreur ! Source du renvoi introuvable..**
- Page 6, la rencontre avec le conseil de quartier du Plateau concernant la plantation d'arbres sera fixée en janvier.

4 Période d'information par les membres du conseil municipal

M. Gagnon-Pelletier fait lecture des points que M^{me} Villeneuve lui a transmis, car elle ne pouvait être présente à l'assemblée.

- La Vision de l'habitation sera déposée au début de l'année 2020. Les consultations publiques seront annoncées par la suite.
- Pour le Programme Vacances-Été, la Ville a annoncé un budget supplémentaire qui permettra de bonifier le programme par l'ajout d'un service de garde et de baignades ainsi qu'une baisse du ratio, une augmentation des heures de formation et la possibilité de s'inscrire à la semaine.
- Bien que le sujet concerne le quartier voisin, la rencontre avec les commerçants concernant l'avenue Maguire conviviale, qui a eu lieu le 26 novembre dernier, a été très positive. La rencontre avec les citoyens est prévue le 10 février prochain.
- L'étude d'impact sur l'environnement du Réseau structurant de transport en commun déposée récemment a montré que le projet est cohérent avec les objectifs de développement durable. Plusieurs études d'impact spécifiques peuvent être consultées en ligne sur le [site du réseau structurant](#).

- La date limite pour déposer un projet de jardins partagés a été reportée au 7 février 2020.
- Les commerçants de la Route de l'église seront invités à une rencontre à la fin janvier concernant le secteur éligible au programme de compensation financière.
- Concernant le bâtiment qui a été démoli près de l'aquarium, aucun permis de construction n'a été délivré pour ce site.

M. Pelletier remercie M^{me} Villeneuve pour ces informations.

5 Questions et commentaires du public

Une citoyenne a reçu au début décembre trois courriels du conseiller en consultations publiques rattaché au conseil de quartier de Saint-Louis qui insistait pour lui parler de son attitude lors de son intervention à la rencontre du 12 novembre dernier. Elle souhaiterait discuter de ce sujet avec le président du conseil qui accepte de la rencontrer.

6 Suivi des dossiers

• Mémoire sur la Stratégie de sécurité routière 2020-2024

Le projet de mémoire rédigé conjointement par MM. Pelletier et Ouellet et M^{mes} Blanchet et Aubin-Horth a été transmis aux autres administrateurs du conseil pour commentaires.

En s'inspirant de l'excellent [mémoire de 2013](#), M. Villeneuve a préparé une liste des endroits problématiques qui le préoccupe plus particulièrement comme le boulevard Laurier, le boulevard Liégeois, la Côte Ross, la Côte du Verger et la rue de Valmont. Il a également une liste de bonnes pratiques en matière de sécurité routière. M. Ouellet indique qu'il s'est servi du mémoire 2013 pour rédiger l'annexe des besoins du projet de mémoire en titre. M. Villeneuve va transmettre la liste des endroits qu'il a ciblés afin qu'ils soient ajoutés à cette annexe le cas échéant.

M. Drouin souhaite qu'on respecte autant que possible les limites du conseil de quartier dans l'annexe. S'il y a mention d'autres quartiers, il faudrait l'indiquer clairement. Il souligne ensuite qu'il y a trop d'emphase sur l'enquête Origine-Destination dans le document et que des informations semblent contradictoires à l'annexe 4. M. Pelletier en prend note et indique que les contradictions ont déjà été corrigées. M. Drouin souhaiterait qu'on mentionne la possibilité de mettre en place des traverses piétonnes systématiques aux heures d'achalandage sur certaines artères. Cela pourrait faire partie des suggestions à considérer par la Ville pour améliorer la sécurité et la fluidité des piétons tout en conservant la fluidité des automobiles. Finalement, M. Drouin déplore le morcellement dans la stratégie de sécurité routière de la Ville, plusieurs sujets étant aussi traités séparément (mobilité durable, déneigement, pistes cyclables, rues conviviales).

Au nombre des suggestions à faire à la Ville, M. Ouellet propose l'ajout de

signaux lumineux aux traverses piétonnes situées entre deux intersections. Il mentionne également que le virage à droite sur feu rouge devrait être prohibé à certaines heures, allant jusqu'à 18h00 sur semaine, dans un périmètre plus large que la zone scolaire proprement dite, soit du genre 500 mètres autour des écoles. Il devrait donc être interdit de tourner à droite sur feu rouge sur un parcours scolaire. M. Desbiens propose que les traverses piétonnes entre deux intersections soient dotées d'un signal lumineux avertissant de la présence de piétons prêts à traverser.

Une nouvelle version du mémoire tenant compte de ces considérations sera transmise aux membres pour validation. La date limite pour déposer le mémoire est le 10 janvier. Les 23 et 27 janvier, il y aura possibilité de présenter de vive voix le mémoire. M. Pelletier est d'accord pour en faire un résumé verbal, mais il souhaiterait être accompagné d'au moins un des rédacteurs. Il faudra remplir un formulaire en ligne pour le dépôt du mémoire et un autre formulaire pour la présentation verbale.

À la rencontre des conseils de quartier et de la Ville, le 5 décembre dernier, il a été question des initiatives que les conseils de quartier pourraient mettre de l'avant pour sensibiliser les citoyens. Plusieurs bonnes idées ont été émises. Un budget de 3 000 \$ par année par conseil de quartier et par conseil d'établissement sera disponible pendant les cinq prochaines années pour des projets d'initiative en sécurité routière. Les conseils de quartier pourront collaborer entre eux ou avec les conseils d'établissement et cumuler leur budget respectif. Des précisions sur le fonctionnement seront apportées en 2020. Un compte-rendu de la rencontre sera disponible prochainement.

Résolution 19-10-03

Concernant le dépôt d'un mémoire sur la stratégie de sécurité routière de la Ville de Québec par le conseil de quartier de Saint-Louis
SUR PROPOSITION DE M. Arnaud Desbiens, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Walter Ouellet, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU que le conseil de quartier de Saint-Louis dépose un mémoire sur la stratégie de sécurité routière de la Ville de Québec avant la date limite du 10 janvier 2020.

Résolution 19-10-04

Concernant la mise en page du mémoire sur la stratégie routière du conseil de quartier de Saint-Louis
SUR PROPOSITION DE M. Walter Ouellet, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Pierre Pelletier, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU que le conseil de quartier mandate et rémunère la secrétaire de rédaction, M^{me} Jocelyne Séguin, pour la mise en page finale du mémoire sur la stratégie routière.

• Table Vélo

M^{me} Aubin-Horth présente un projet de prolongement d'une piste cyclable vers l'ouest jusqu'au boulevard Pie-XII en passant par les boulevards

Hochelaga et Neilson. La piste pourrait également se poursuivre sur le boulevard Neilson depuis le boulevard Pie-XII jusqu'à la rue de Marly afin de desservir Revenu Québec.

Le tronçon sur le boulevard Hochelaga est prioritaire depuis 2016 pour le conseil de quartier et pour la Ville, mais rien n'a été fait jusqu'à maintenant. Le tronçon est emprunté actuellement par quelques cyclistes, mais il est très dangereux. Les conseils de quartier du Plateau et de Pointe Ste-Foy sont tous les deux intéressés par cette piste cyclable qui traverserait leur quartier respectif. Avec la réfection prochaine du boulevard Hochelaga, c'est une excellente occasion de promouvoir l'aménagement de la piste cyclable.

M. Jean-Guy Villeneuve suggère de l'ajouter dans l'annexe de la liste des besoins dans le mémoire sur la sécurité routière. M. Drouin suggère de déposer une requête à la Ville pour obtenir un estimé des coûts pour une piste cyclable en site propre jusqu'au boulevard Pie XII. M^{me} Aubin-Horth va préparer une résolution à cet effet pour janvier. M. Gagnon-Pelletier trouve que la présentation est excellente et qu'il serait pertinent que les deux autres conseils de quartier manifestent leur intérêt au moyen de résolution.

• **Tableau de suivi des résolutions**

M. Pelletier a fait parvenir le tableau de suivi des résolutions aux administrateurs. Une mise à jour sera faite à chaque assemblée.

Concernant la résolution 19-08-03 à propos de l'éclairage sur la rue Fournier, M. Gagnon-Pelletier a obtenu les informations à l'effet que les nouveaux luminaires sont de type Del 54 watts et 3000° Kelvin et qu'ils ne présentent aucun danger pour la lumière bleue selon un avis émis en 2016. M^{me} Dussault fait état de plusieurs commentaires de citoyens considérant que ce type d'éclairage est très puissant et très inconfortable pour ceux qui habitent à proximité. M. Gagnon-Pelletier rappelle que les citoyens inconfortés peuvent porter plainte en appelant le 311.

Concernant la résolution 19-05-03 demandant à la Ville d'assurer la pérennité du Bois de Rochebelle, M. Pelletier indique que la réponse de la Ville est à l'effet qu'elle n'appliquera pas de statut de protection pour ce boisé. M^{me} Dussault rappelle que M. Normand, du conseil exécutif de la Ville de Québec, s'est engagé publiquement à préserver le site et à le mettre en valeur ([vidéo de la séance du conseil de ville du 2 juillet 2019](#)). Il a invité les citoyens à faire des propositions au sujet du Boisé. La porte n'est donc pas fermée pour faire pression auprès de la Ville.

M. Drouin s'interroge sur la résolution 19-08-06 concernant une présentation demandée à la Ville au sujet du stationnement du Centre de glaces pour laquelle il n'y a pas encore eu de réponse. M. Ouellet suggère de faire une nouvelle demande englobant à la fois le Centre de glaces (19-

08-06) et les travaux de réfection du boulevard Hochelaga (19-08-05) en invitant la Ville à faire une présentation sur ces sujets lors de l'assemblée générale au mois d'avril.

Résolution 19-10-05

Concernant une demande de présentation à la Ville de Québec de ses projets de stationnement du Centre de glace et de réfection du Boulevard Hochelaga

SUR PROPOSITION DE M. Bernard Drouin, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Walter Ouellet, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU que le conseil de quartier de Saint-Louis demande à la Ville de Québec qu'elle présente son projet de stationnement du Centre de glaces et son projet de réfection du Boulevard Hochelaga 2020-2022 à la prochaine assemblée générale du conseil de quartier prévu en avril prochain.

Cette résolution remplace les résolutions 19-08-05 et 19-08-06 adoptées en octobre dernier et pour lesquelles le conseil n'a pas obtenu de réponse.

• Assurance du conseil de quartier de Saint-Louis

Le conseil de quartier dispose d'une assurance qui couvre les biens, la responsabilité civile, l'administrateur diligent et les accidents pour les administrateurs et les bénévoles. M. Gagnon-Pelletier précise que le conseil de quartier ne possède pas de biens en propre, mais que les biens personnels des administrateurs utilisés dans l'exercice de leur fonction sont couverts par l'assurance.

• Dérogations mineures

Étant donné l'heure tardive, le point est reporté à la prochaine réunion.

7 Divers

• Correspondance

Aucun point à traiter.

• Secrétariat

Aucun point à traiter.

• Trésorerie

M. Ouellet mentionne que le solde du compte au 30 novembre est de 845,46 \$.

RÉSOLUTION 19-10-06

Concernant le paiement des frais de secrétariat pour la rencontre du 11 décembre 2019

SUR PROPOSITION DE M. Walter Ouellet, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{me} Carolle Dussault, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'émettre un chèque de 80 \$ à M^{me} Jocelyne Séguin pour la rédaction du procès-verbal de l'assemblée du 11 décembre 2019.

- **Plan d'aménagement PPU**

M. Ouellet a pris connaissance dans le [journal l'Appel du 11 décembre](#) que la Ville de Québec prévoyait investir 23 M \$ dans son plan quinquennal d'investissement (PQI) pour la réalisation du plan d'aménagement du PPU plateau centre de Ste-Foy. En l'absence de la conseillère Mme Villeneuve, une résolution est prise en vue d'obtenir des précisions de la part de la Ville.

Résolution 19-10-07

Concernant une demande d'informations à la Ville sur un budget de 23 M \$ alloué au PPU plateau centre de Sainte-Foy dans le plan quinquennal d'investissement

SUR PROPOSITION DE M. Walter Ouellet, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Jean-Guy Villeneuve, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU que le conseil de quartier de Saint-Louis demande à la Ville de Québec des informations et une ventilation des sommes relativement au budget de 23 M \$ alloué dans le plan quinquennal d'investissement au PPU plateau centre de Sainte-Foy.

8 Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, M. Pierre Pelletier lève l'assemblée à 21 h 25. La prochaine rencontre aura lieu le mercredi 8 janvier.

M. Pierre Pelletier

Président

M. Arnaud Desbiens

Secrétaire